

28 septembre 2016

Taxis Bleus, deuxième réseau de taxis en France, soutient la volonté du gouvernement de mettre en œuvre des mesures qui remédient à l'instabilité économique et réglementaire du secteur du transport particulier de personnes, constatée depuis plusieurs années. Seul un environnement stable et respecté par les professionnels permettra en effet de planifier des projets d'investissement, indispensables pour que la profession accélère sa modernisation et que le taxi soit reconnu comme un acteur majeur de la mobilité urbaine de demain - une mobilité partagée, connectée et plus durable.

Ainsi, l'entreprise salue la démarche visant à rapprocher les conditions d'examen des chauffeurs de taxis et de VTC, ou la suppression programmée du statut de LOTI dans les grandes agglomérations. Elle émet néanmoins des réserves sur le dispositif envisagé dit du « fonds de garantie », censé « sécuriser le parcours professionnel des chauffeurs de taxis en leur garantissant une valorisation minimum de leur autorisation de stationnement (ADS) » et « fluidifier le marché en favorisant la transformation progressive des licences cessibles et payantes en licences incessibles et gratuites ».

Enfin, Taxis Bleus considère qu'au-delà du nécessaire respect de l'environnement réglementaire et économique par tous les acteurs, la pérennité du secteur requiert d'inscrire à l'agenda de travail des sujets portant sur l'amélioration du service de taxi, pour fédérer la profession et l'inscrire en tant qu'acteur exemplaire de la Smart City.

Pour Taxis Bleus, le dispositif du fonds de garantie tel qu'envisagé par le gouvernement est insuffisant pour « régler le problème de la licence » et les tensions associées. L'entreprise, sur ce point, partage ainsi la position de l'UNIT dont elle est adhérente, et fait observer que :

- L'objectif recherché d'extinction des licences cessibles et payantes nécessiterait bien davantage que les volumes de rachat envisagés – 100 millions d'Euros par an, soit moins de 1.000 licences par an, donc une « période de transition »... de plus de 20 ans.
- Le principe d'un financement dont la contribution repose sur les chauffeurs de taxi en activité et sur les plateformes comme Taxis Bleus n'est pas imaginable dans un contexte de difficultés économiques avérées pour tous.

L'entreprise, qui ne possède aucune licence, considère ainsi que le problème d'instabilité économique dont souffre actuellement le secteur ne serait pas réglé par la mise en place du fonds tel que prévu. En revanche, elle soutient le principe d'une indemnisation des chauffeurs concernés par le risque de perte à la revente de leur licence, tant que le cadre réglementaire n'est pas stable et respecté, et ce pour maintenir la confiance dans l'avenir du secteur et dans la faculté des pouvoirs publics à faire enfin respecter ledit cadre.

Au-delà, Taxis Bleus considère que plusieurs autres sujets devraient être traités pour donner à la filière taxis la perspective d'un avenir durable, condition sine qua non de la modernisation et de la croissance du secteur. Il serait ainsi nécessaire, avant tout de:

- Réduire le délai de transition au 1^{er} juillet 2017 au plus tard pour l'évolution du statut de LOTI dans les grandes agglomérations. Celui actuellement prévu, de près de deux ans, contribue indéniablement à perpétuer un climat d'insécurité et d'instabilité ;
- Faire respecter les voies dédiées aux bus et taxis, ainsi que celles mise en œuvre sur les autoroutes d'accès à Paris depuis les aéroports ;
- Reprendre en main les « hubs de multi-modalité » que sont les gares et aéroports, vitrines des services de taxis pour les touristes en particulier, et nœuds d'activité incontournables pour les chauffeurs en :
 - o Mettant fin aux stationnements et comportements illicites
 - o Fluidifiant les voies d'accès aux zones de dépose et de prise en charge
 - o Renforçant les contrôles de la qualité de service rendu au client par les taxis, sous la direction de la Préfecture de Police de Paris – qui aura prochainement autorité sur les zones aéroportuaires ;
- Mettre en place la concertation permettant d'aboutir à la concrétisation du « Taxi du Grand Paris », quand les zones d'activité n'ont pas évolué depuis les années 60 ;
- Augmenter le nombre de formations de chauffeurs au conventionnement CPAM dans les départements concernés, sachant que le transport de malades assis en région parisienne souffre d'une pénurie de professionnels du taxi et que ces derniers pourraient en partie compenser leur baisse d'activité en transportant des patients ;
- Orienter les demandeurs d'emploi vers la filière Taxis, en valorisant les perspectives du métier ;
- Soutenir l'accélération de la transition énergétique de la filière, en constituant une « task force » transversale pour prendre en compte les contraintes spécifiques à l'activité de taxis, pour concevoir des mesures incitatives efficaces et pour piloter des objectifs mesurables (adaptation des infrastructures « énergétiques », évolution des stations de taxis, adaptation des contraintes d'exploitation de la licence, financement de la transition, etc.) ;
- Donner une visibilité aux acteurs de la filière sur la politique nationale en matière de voiture autonome.